Le projet social de la ville de Chennevières-sur-Marne

« GRANDIR A CHENNEVIERES , J' EN SUIS FIER(E) !!! »

Chennevières
sur Marne

CHENNEVIERES, UNE COMMUNE OU LA PETITE ENFANCE EST REINE….

SOMMAIRE

Qu'est ce qu'un projet social ?

Préambule : L'enfant face à l'évolution de la société……page 5

EDITORIAL de Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Maire de Chennevières-sur-Marne

1***L'enjeu du projet social : adapter l'offre de service à l'évolution de la société** page 7

-Diversification des types d'accueil et descriptif des structures sur la commune
-maintenir le taux d'occupation à 70%
-accueillir tous les enfants, y compris ceux montrant des différences
-créer une synergie du secteur petite enfance :*création de la direction de la petite enfance
*entrée dans un dispositif CEJ
*harmonisation des horaires des deux multi accueils
*mettre en place un RAM (relai assistantes maternelles)

-Mise au point d'autres axes pour aider les parents à concilier vie professionnelle et familiale

- Le PIC (Point d'inscription commun)
- Le LAEP (lieu d'accueil enfants parents)
- L'accueil occasionnel
- La dynamisation de l'accueil individuel

2* La qualité de l'accueil passe par le professionnalisme du personnel …… page 13
La mise en place du DPC et d'un plan de formation

3***La culture est devenue l'un des maitre mots de la Petite Enfance** page 14

- Le projet LECTURE
- L e projet EVEIL MUSICAL
- Autres projets permettant aux enfants de s'épanouir :
- * Le jardin aux mille senteurs
- * Le projet oiseaux du ciel
- * Des activités en partenariat sur la ville

4***Un service de qualité passe par une bonne communication** ……page 19

5* **L'entrée dans un processus de développement durable**……page 20

Conclusion page 21

Pièces annexes : *organigramme du service Petite Enfance
*répartition des structures Petite Enfance sur la ville
*chiffres, astuces et bonnes adresses »

Qu'est ce qu'un projet social ?

Le projet social est l'une des composantes du projet d'établissement au même titre que le projet éducatif, il tient une place particulière en tant que base de construction de l'offre d'accueil dans une commune.

Il peut se définir ainsi :

« Le projet social situe les établissements d'accueil dans leur cadre économique, politique et social, en référence à l'analyse des besoins. Il préconise les moyens mis en œuvre en termes d'accessibilité, en relation à l'environnement, à un territoire, à la population et aux institutions qui interviennent. Il traduit, au-delà du service rendu aux familles, sa fonction sociale : mixité, intégration, prévention contre les exclusions et les inégalités. »

Il se décline donc à deux niveaux dans sa conception :

-l'analyse des besoins

-les orientations sociales des lieux d'accueil

Ainsi la ville de Chennevieres-sur-Marne a voulu intégrer une dimension territoriale de proximité dans son projet afin de mieux répondre aux demandes diversifiées des familles, pour les aider à concilier vie professionnelle et vie de famille et associer les parents à la démarche éducative des structures.

Ce projet montre la complémentarité qui existe entre les quartiers de la ville et la réponse de chaque structure dans un souci de mixité sociale et dans l'optique d'une qualité d'accueil renouvelée.

La commune s'engage aussi dans une logique de développement durable que ce soit au niveau de l'alimentation proposée aux petits que dans le choix des activités (jardin potager, étude des oiseaux et de leur environnement) ou de produits utilisés dans les structures (couches, jouets, mobilier)

Ainsi le projet social de la ville de Chennevières-sur-Marne est un outil d'intégration et de cohésion sociale, de lutte contre les exclusions et les inégalités, de participation à l'éducation de futurs citoyens, de soutien aux familles.

Il se traduit par une démarche dynamique évolutive et sur des actions concrètes faisant de la PETITE ENFANCE l'un des secteurs clé de la Municipalité

Préambule : *L'enfant face à l'évolution de la société

A partir du 19ème siècle, l'enfant ***commence petit à petit à avoir une place à part entière*** *au sein de la société. L'apparition de la famille bourgeoise centrée sur le foyer autant matériel qu'affectif, où le nourrisson tient une place centrale, change profondément le regard sur l'enfant et les comportements des adultes portés envers celui-ci. La guerre de 1870, par un élan populiste et nationaliste face à l'invasion prussienne, améliore encore le rôle social de l'enfant. La loi du 24 juillet 1889 entend protéger les enfants maltraités et moralement abandonnés, celle de 1898, elle, prévoit l'aggravation de la peine lorsque l'auteur du délit est l'ascendant ou le gardien de l'enfant. Ces deux avancées juridiques symbolisent la mise en marche d'une véritable reconnaissance du statut de l'enfant, lui conférant une place réelle dans la société. Par ailleurs, la travail des enfants est réglementé avant d'être aboli. En 1841, la loi porte l'âge minimum à 8 ans et interdit le travail de nuit pour les moins de 12 ans. La durée du travail est limitée à 8 heures entre 8 et 12 ans et à 12 heures entre 12 et 16 ans. Ensuite en 1892, une loi limitera le travail des enfants dans les établissements industriels.*

Le XXème siècle sera alors celui des ***droits de l'enfant****. L'éducation est un des domaines où les efforts ont été les plus significatifs.*
En 20 ans, à l'échelon mondial, le nombre d'enfants non scolarisés est passé de 115 millions à 93 millions. L'éducation est un domaine des plus importants car la formation des enfants dépend de l'éducation apportée par les adultes. La loi du 9 août 1936 repousse l'âge pour travailler à 14 ans avec l'instruction obligatoire. En 1959, la scolarité obligatoire passe officiellement à 16 ans, bien que son application ne soit achevée seulement en 1971. La loi Debré de 1959 instaure aussi des contrats avec les écoles privées, dont les enseignants sont rémunérés par l'État à condition que celles-ci enseignent le même programme scolaire que dans le public (écoles dites sous contrat), tandis que le catéchisme devient une option. La même année la déclaration des droits de l'enfant est adoptée par l'Assemblée. En 1967, l'âge minimum d'admission au travail est fixé à 16 ans par une ordonnance et un cadre juridique limite les diverses situations de travail des mineurs.

Mais faute d'avoir su se moderniser, pour faire face à sa massification, l'enseignement français sera au bord de la rupture dans les années 1960 jusqu'à la révolte de mai 1968. D'une part, la démocratisation de l'enseignement se fera tout d'abord dans l'enseignement technique et professionnel puis dans le secondaire et à l'université. À la suite du mouvement de mai 1968, la mixité devient la norme à tous les niveaux d'enseignement. Mais ce mouvement de contestation politique, sociale et culturelle va aussi ébranler la société française par une ***remise en cause de ses valeurs traditionnelles.*** *D'autre part, cette révolte va intensifier l'épanouissement de l'individu, son droit au bonheur et l'élever contre la rigidité des hiérarchies héritées. Le modèle autoritaire est remis en cause dans la famille et à l'école pour laisser la place à* ***« l'enfant roi ».***

****Des familles et des femmes :***

Cette évolution de l'enfant dans la société s'est accompagnée de l'évolution des formes familiales, les bouleversements et développements socio économiques agissant naturellement sur les liens et la physionomie des familles.

La plus grande illustration de ces bouleversements est le déclin du mariage au fil des années, mais aussi la multiplication des relations libres, l'apparition du PACS, la libéralisation du divorce et récemment, le mariage pour tous ont entraîné progressivement une révolution de la cellule familiale « protectrice », corrélativement à une socialisation des relations à travers une plus grande intervention de l'état.

A cela s'ajoute l'explosion de l'activité professionnelle des femmes, support d'une transformation radicale du rapport à l'emploi et au-delà du rapport des femmes à l'agencement de projets familiaux ou professionnels dans les années 60, 40% des femmes entre 25 et 55 ans travaillaient, aujourd'hui, on en compte plus de 80%

Cette évolution est accompagnée depuis 1970 par des politiques familiales favorisant l'accueil collectif et individuel, mais des inégalités subsistent pour les femmes issues de milieux sociaux plus défavorisés. Ainsi on voit se développer un chômage féminin avec des situations de précarité importantes mais aussi des disparités importantes entre les salaires masculins et féminins.

L'essentiel des tâches domestiques restant à la charge des femmes (80%), elles doivent cumuler vie professionnelle et vie familiale ce qui est aggravé par des situations de monoparentalité de plus en plus fréquentes.

C'est pourquoi les villes se situent de plus en plus souvent dans un processus d'aide aux familles : aider celles qui ne travaillent pas par des aides sociales diverses, mais surtout faciliter l'emploi ou le retour à l'emploi pour certaines à travers une offre de plus en plus grande et diversifiée des modes d'accueil. La ville de Chennevières-sur-Marne se situe dans ce processus en offrant indifféremment des places en multi accueil (halte garderie, contrats, contrats atypiques), de l'accueil individuel ou collectif, en crèche familiale ou chez les assistantes maternelles agrées indépendantes et cette complémentarité permet de répondre au plus grand nombre même si le nombre de places reste encore insuffisant.

La nécessité d'une politique de dynamisation de la PETITE ENFANCE

Ainsi la ville de Chennevières-sur-Marne pour la Petite Enfance s'est donné pour objectifs majeurs de

-veiller à la variété de l'offre d'accueil des enfants

-de développer toutes les actions qui concourent à leur épanouissement et à leur éveil (création du LAEP) : actions de soutien à la parentalité

-de mieux répondre aux besoins diversifiés des familles

-d'accompagner la conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et temps de loisirs.

Pour prendre en compte la modification, en 2000, du cadre juridique de la politique d'accueil des jeunes enfants et de leurs parents, chaque structure d'accueil établit son projet, fruit de la réflexion commune des professionnels, en accord avec les projets des élus, autour d'un objectif commun : adapter les structures aux besoins des familles.

. Les projets d'établissement déclinent les options retenues par la ville dans le projet social.

*1*L'enjeu du projet social , adapter l'offre de service à l'évolution de la société : un challenge réussi pour Chennevières-sur-Marne*

*1*Diversifier les types d'accueil et d es structures :*

a) *L'accueil Collectif*

2 structures multi accueil sont actuellement réparties sur la commune, une dans le quartier du Bois l'Abbé, la Coccinelle, l'autre, dans le centre ville, Jean DEPLUS.

Les horaires d'ouverture sont uniformisés et répondent à une demande ciblée des familles :

- 8h à 18h pour les accueils réguliers (temps complet ou partiel)
- 8h30-11h30 et 14h-17h pour les accueils occasionnels

b) *L'accueil familial*

Cette structure, dont les bureaux sont localisés dans l'enceinte de la Bergamote, pratique des accueils réguliers, chez des assistantes maternelles agréées ayant un contrat de travail avec la municipalité : de 7 heures à 19 heures, du lundi au vendredi, sauf jours fériés et fermeture exceptionnelle.

L'Accueil collectif Jean DEPLUS

Cette structure est située au 44bis rue du Général de Gaulle. Ouverture de 8h à 18h du lundi au vendredi (accueil des enfants le matin dans la limite maximale de 30 minutes après l'heure fixée dans le contrat, le soir, ¼ d'heure avant l'heure fixée par le contrat)

Elle offre 20 places d'accueil collectif : du lundi au vendredi (*sauf jours fériés et fermeture exceptionnelle.*)

- 15 places en accueil régulier avec repas de 8 heures à 18h, en journée complète
- 5 places en accueil occasionnel de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h.
- 2 places d'accueil d'urgence

La structure est fermée 4 semaines durant l'été (en alternance avec l'autre multi accueil) et une semaine durant les congés scolaires de fin d'année.

Les familles sont informées des périodes de fermeture. Selon les places disponibles, un accueil est proposé à La Coccinelle ou en crèche familiale pour un replacement.

L'Accueil collectif la Coccinelle

Cette structure est située au 16, rue Clément Ader. Ouverture de 8h à 18h du lundi au vendredi (accueil des enfants le matin dans la limite maximale de 30 minutes après l'heure définie dans le contrat, le soir, arrivée 1/4h avant l'heure fixée par le contrat)

Elle offre 20 places d'accueil collectif ; du lundi au vendredi *(sauf jours fériés et fermeture exceptionnelle) :*

- 15 places en accueil régulier avec repas de 8h à 18h
- 5 places en accueil occasionnel de 8h30 à 11h30 et de 14 à 17h.
- 2 places d'accueil d'urgence

La structure est fermée 4 semaines durant l'été (en alternance avec l'autre multi accueil) et une semaine durant les congés scolaires de fin d'année,

Les familles sont informées des périodes de fermeture. Selon les places disponibles, un accueil est proposé sur les autres structures de la commune.

*pour tout renseignement sur ces structures, vous pouvez joindre le secrétariat de la BERGAMOTE au 01 49 62 77 71.

La Crèche Familiale

L'accueil familial peut accueillir simultanément 42 enfants ayant des contrats d'accueil régulier, contrats passés entre les familles et la structure.

Les familles peuvent opter pour des séquences de 10, 11 ou 12 heures par jour, 5 jours par semaine.

Sauf cas très exceptionnel et motivé, vu avec la Direction, aucun changement d'horaire ne sera accepté une fois le contrat signé.

Une régularité dans la fréquentation des enfants est demandée. Toute absence doit être signalée avant 9 heures et justifiée dans les 24 heures.

Chaque structure rédige son projet pédagogique et son règlement de fonctionnement : l'objectif étant de répondre aux besoins des parents pour qu'ils puissent concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, en accueillant leurs jeunes enfants dans des conditions favorisant leur épanouissement et leur développement

Au total 145 places sont aujourd'hui proposées au niveau communal dans les structures d'accueil (dont les 60 places d'accueil collectif de la crèche départementale).

***2*Maintenir le taux d'occupation à 70% : seuil de taux d'occupation fixé par la CAF afin de percevoir la PSU (Prestation de service unique)**, il est largement au-delà de ce chiffre à Chennevières-sur-Marne. Le versement de cette prestation, fondée sur l'accueil à l'heure des enfants, favorise l'existence des multi accueils, l'amplitude d'ouverture, l'accueil en urgence ou en contrat atypique, ainsi il promeut la diversité de l'accueil. Ce sont autant de leviers pour être au plus près des demandes des familles et rester attentifs au bien-être des enfants.*

3*accueillir tous les enfants, y compris ceux montrant des différences

L'accueil des enfants porteurs de handicap ou de certaines allergies ou maladies est aussi possible après avis du médecin de l'établissement qui précisera les conditions d'accueil. Un protocole individuel (PAI) pourra être mis en place (diabète, convulsions, allergies, épilepsie, notamment)

Les enfants porteurs de handicap ou atteints d'une maladie chronique pourront être accueillis parfois jusqu'à leurs 5 ans révolus. Cet accueil permet d'offrir à ces enfants un espace de socialisation et d'éveil.

***4* créer une synergie du secteur petite Enfance en déployant différentes actions :** *la ville de Chennevières-sur-Marne s'illustre par un programme ambitieux destiné à aider les familles au quotidien à concilier leur vie personnelle et professionnelle dans un souci constant de la qualité de l'offre d'accueil.*

Ont été mis en place dans cette optique :

- *-La création de la direction de la PETITE ENFANCE en 2011*

En un lieu dédié, la BERGAMOTE, au cœur du Bois l'Abbé, cette création répond aussi à la volonté de créer une osmose entre tous ses protagonistes, en couvrant l'ensemble du territoire en matière de communication sur les modes d'accueil , en optimisant la capacité des structures existantes et en créant de nouvelles structures .

- *-L'entrée dans un dispositif* ***Contrat ENFANCE JEUNESSE*** *en 2011 avec la CAF a permis à travers des projets spécifiques d'obtenir un soutien financier important et de mener à bien* ***certains*** *projets d'envergure.*

A travers les aspects quantitatifs et qualitatifs du CONTRAT ENFANCE signé avec la CAF en 2011 se dégage la toile de fond du projet social et éducatif de la ville de Chennevières-sur-Marne :

a-La diversification des modes d'accueil et l'augmentation du nombre de places proposées :

pour répondre à la demande croissante de places en structure d'accueil et dans un souci de diversification de ces modes d'accueil, la ville a décidé de créer une nouvelle structure d'accueil dans le quartier du Moulin : Les PETITS MEUNIERS.

Initialement prévu en réhabilitation de l'ancienne maternelle de l'école du Moulin pour un multi accueil de 45 places, le projet s'est transformé en construction neuve sur un terrain jouxtant le gymnase du moulin ***pour 60 places****. Le quartier du Moulin est en effet dépourvu de structure Petite Enfance malgré des demandes récurrentes de familles domiciliées dans ce quartier ou au centre ville.*

Selon un retro planning établi en 2012, le projet devait voir le jour en 2015 (ouverture prévue en septembre 2015)

Il portera à 205 le nombre de places offertes sur la commune et permettra de créer un équilibre entre les divers quartiers de la ville.

Cette structure, de construction municipale, sera gérée en mode affermage en délégation de service public.

-b-L'élargissement des horaires du multi accueil la COCCINELLE en conformité avec ceux de JEAN DEPLUS dans le centre ville : d'une amplitude horaire de 8 heures, la Coccinelle est passée à une amplitude de 10 heures répondant ainsi mieux à la demande des usagers.

-c-La création d'un RAM : RELAI ASSITANTES MATERNELLES, projet pour 2015.

Le RAM est un lieu d'accueil, d'information et de médiation , anonyme et gratuit. Il complètera le dispositif déjà existant dans le domaine de l'accueil du jeune enfant. Il serait subventionné par la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse : dans la limite de 80 % sur l'investissement et 55% sur le fonctionnement (mais uniquement si l'on recrute un professionnel de la Petite Enfance dans un temps complet.

Finalités d'un RAM :

Le RAM s'adresse aux assistantes maternelles indépendantes, aux parents, aux enfants. Il est créé dans le cadre de l'amélioration de l'accueil des jeunes enfants dans une implantation proche des usagers : un lieu facilement identifiable comportant un bureau d'accueil et la possibilité d'utiliser une salle de jeux proche. Dans cette configuration voulue par la CAF, la mairie annexe semble le lieu idéal puisqu'elle est située près de la Bergamote où l'on peut organiser des jardins d'enfants.

Le RAM permet de répondre à la demande croissante de garde du jeune enfant en aidant au développement de moyens de garde actuellement « laissés à l'abandon » au niveau de la commune. Il a 4 vocations principales :

-animer un lieu où peuvent se rencontrer professionnelles de l'accueil à domicile, enfants et parents en tissant des liens sociaux

-organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, ou les professionnelles ou candidates à l'agrément. Dans cette optique, il faudra organiser des permanences d'accueil des familles ou des assistantes maternelles : Comment s'organise la journée de garde de l'enfant, comment rédiger une feuille de paie, comment gérer les vacances, comment gérer les conflits éventuels, entre autres.

-contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel : lieu d'échanges des pratiques professionnelles, de formation mais aussi d'incitation à la professionnalisation.

-participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants : le RAM permet de faire remonter les besoins spécifiques du terrain : participer à la définition des orientations de la ville (méthodes et outils d'information), analyse des besoins de la population, réalisation d'un diagnostic local et économique de la ville, analyse des évolutions de la demande d'accueil sur un territoire, définition du contexte socio économique de la collectivité, ceci permettant aux élus de décider d'orientations précises et de priorités pour la petite enfance.

Outre ces quatre axes principaux, le RAM peut aussi aider à développer une médiation entre les familles et les professionnels, il est une écoute téléphonique précieuse, il est un lieu d'échanges et de conseils (pratique professionnelle par exemple, évolution de carrière des AM). C'est aussi un lieu de valorisation de la profession d'assistante maternelle : les informer sur leurs droits, leurs obligations, l'évolution de leur statut, débattre sur leurs attentes, leurs préoccupations au quotidien, mettre une documentation à leur disposition, les aider à élaborer des projets et pour celles qui ne sont pas agréées, les faire sortir de la « clandestinité ».

C'est aussi un lieu d'échanges pour les familles : réunions, débats, groupes de paroles, ateliers d'éveil pour les enfants, organisation de temps collectifs et de sorties ou de fêtes.

***Il ressort donc de ces axes que le RAM est une structure incontournable dans une ville qui souhaite donner un élan à son secteur Petite Enfance, c'est un lieu ressource, d'écoute et de vie à la fois souple, simple et proche des usagers**. C'est un mode de relations primordial avec les citoyens qui rompt l'isolement des professionnelles et des familles, créant un sentiment de « sécurité » à travers le dialogue qu'il suscite entre eux. Il doit créer une synergie avec les partenaires locaux (médiathèque, théâtre, services*

culturels ou sociaux) et surtout il doit aider à une totale transparence du travail des assistantes maternelles sur le territoire.

De nombreux parents sont demandeurs d'une telle structure et se tournent actuellement vers l'Espace Des Solidarités ou le RAM de Champigny sur Marne. Des assistantes maternelles indépendantes sollicitent aussi l'ouverture du RAM.

5 **En dehors de ces actions, la ville de Chennevières-sur-Marne a multiplié d'autres axes facilitant « la vie » aux parents et futurs parents, tout en s'adaptant aux réalités du terrain et aux contraintes de leur vie professionnelle et familiale :***

*-**la création du PIC** : Point d'Inscription Commun : recevoir les demandes d'inscription dans les structures d'accueil petite enfance en un lieu unique ; la BERGAMOTE ; Ce PIC qui fonctionne les mardis après midi sur RV est un lieu d'information et d'inscription unique sur la commune qui centralise les demandes et oriente les familles, après une réunion d'information commune, vers le lieu et le mode d'accueil le plus adapté ;*

Pour les professionnels du département et de la commune qui l'animent, c'est un outil d'échange d'informations qui organise la complémentarité des lieux sur le territoire. Il facilite le partenariat avec d'autres instances pour mieux accompagner les familles.

***-la création du LAEP** (Lieu d'Accueil Enfants Parents) : crée en 2011, le LAEP est un lieu d'échanges et de détente animé par des professionnelles de la Petite Enfance, destiné aux parents ou futurs parents accompagnés de leurs enfants deux lundis par mois. Il s'inscrit dans le projet du **soutien à la parentalité** afin de*

- *Rompre l'isolement des familles*
- *Favoriser la rencontre et les échanges entre parents, entre enfants, entre adultes et enfants*
- *Travailler le lien parents-enfants*
- *Préparer l'autonomisation, l'individualisation, la socialisation des enfants*
-

*-**la continuité du service public durant la période estivale** : cette période estivale est une période sensible où la possibilité d'accueil peut parfois jouer un rôle de prévention, évitant l'aggravation de certaines situations familiales difficiles. La ville de Chennevières-sur-Marne ferme ses structures en alternance en juillet et août de façon à ce que la structure ouverte puisse éventuellement accueillir des enfants de l'autre structure ou des enfants en accueil d'urgence. De même la crèche familiale peut assurer des placements ou des replacements d'enfants chez des assistantes maternelles présentes.*
Cette permanence d'accueil et la possibilité d'accueil en urgence s'inscrivent aussi dans une démarche de soutien à la parentalité.

- ***la proposition d'accueil occasionnel*** *: il est favorisé sur la commune. Assimilé à de la halte garderie, il permet de « dépanner » des familles deux demi journées par semaine voire davantage lorsqu'ils sont en recherche d'emploi, en situation d'insertion, en formation ou tout simplement pour « souffler un peu » et s'octroyer une pause dans leur vie trépidante. 10 places réservées à cet accueil sur les deux multi accueil par roulement permettent d'accueillir un vivier d'environ une cinquantaine d'enfants par semaine.*

-***la dynamisation de l'accueil individuel pour diversifier l'offre :*** *l'effort de création de places sur la commune ne suffit hélas pas à offrir le nombre de places suffisant en fonction des demandes.*
Environ 70 assistantes maternelles agréées indépendantes sur la ville peuvent accueillir parfois jusqu'à trois enfants chacune, mais peu de parents encore se tournent vers cette solution qu'ils méconnaissent et jugent parfois trop onéreuse.
*C'est pourquoi la ville est entrée récemment dans un processus de promotion de cette profession, en organisant son premier FORUM de la Petite Enfance en septembre 2014 avec la mise en place d'un « f**amily dating** » permettant aux familles demandeuses de place et aux assistantes maternelles de se rencontrer pour mieux se connaître. Dans la même optique est remise sur demande la liste des assistantes maternelles indépendantes en divers points stratégiques de la vile. Elle est téléchargeable sur Internet.*

La dynamisation de cette profession se fera encore plus facilement lors de la création du RAM : en instituant le lien social entre parents et assistantes maternelles, en désamorçant les litiges, en accompagnant les uns et les autres lors de difficultés, le RAM permettrait de développer les synergies locales dans un partenariat élargi, il serait complémentaire des autres lieux d'accueil de la Petite Enfance, tout en dispensant des informations précises et de qualité en un lieu dédié, en toute sécurité.

*2*LA QUALITE DE L'ACCUEIL PASSE FORCEMENT PAR LE PROFESSIONALISME DU PERSONNEL :*

- ***La mise e place du DPC (Développement professionnel Continu) pour les agents de la PETITE ENFANCE***

CADRE REGLEMENTAIRE DU DPC :

La participation annuelle à un programme de développement professionnel continu est une obligation légale. Elle concerne l'ensemble des professionnels de santé, quel que soit leur lieu d'exercice (fonction publique territoriale, hospitalière ou d'Etat).

En effet, la loi HPST DU 21/07/2009, renforcée par le décret 2011-2114 du 30 décembre 2011, a introduit au Code de la Santé Publique une obligation commune à tous les professionnels de santé de suivre un programme individuel dans le cadre d'une démarche permanente : ce DPC doit comporter des méthodes et des modalités validées par la Haute Autorité de Santé (HAS) permettant l'analyse des pratiques ainsi que l'acquisition ou l'approfondissement de connaissances ou compétences. « Il a pour objectif l'évaluation des pratiques professionnelles, le perfectionnement des connaissances, l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, ainsi que la prise en compte des priorités en termes de santé publique et de maîtrise médicalisée des soins ». Il doit être mis en œuvre par un organisme de DPC enregistré. Chaque année, l'organisme délivre à chaque agent concerné une attestation justifiant de sa participation, au titre de l'année civile, à ce programme.

L'article R.4382-15 du CSP concerne plus particulièrement les professionnels de santé appartenant à une collectivité territoriale. La mise en œuvre du DCP et sa vérification sont assurées par l'employeur. Sont concernées les auxiliaires de puériculture diplômées d'Etat et les infirmières travaillant dans les structures municipales.

Le financement des formations est assuré par les organismes collecteurs ou les établissements eux-mêmes, qu'ils soient publics ou privés.

Un contrôle de cette obligation et de sa mise en œuvre est prévu par les textes : il sera assuré soit par les conseils de l'ordre, soit par l'employeur soit par l'agence régionale de santé.

Sont concernées par cette loi les auxiliaires de puériculture diplômées des deux multi accueils Jean Deplus et la Coccinelle ainsi que l'infirmière référent santé.

- ***L'institution de deux journées pédagogiques annuelles pour le personnel des structures :*** *ces* temps de travail permettent des formations en interne, des réflexions et des échanges avec une psychologue par exemple, ou avec des organismes extérieurs. Regroupant l'ensemble des agents des deux multi accueils, l'infirmière et parfois du personnel de la crèche familiale, elles permettent un échange riche autour des pratiques de chaque établissement et une formation commune
- ***Le recrutement systématique de personnel qualifié dans les structures multi accueil***
- ***La mise au point d'un plan de formation pour tout le personnel communal***
-

*3 *LA CULTURE EST DEVENUE L'UN DES MAITRE MOTS DE LA PETITE ENFANCE :*

L'éveil de chaque enfant est l'une des priorités de la Direction de la Petite Enfance : aider les petits canavérois dès leur plus jeune âge à exister, grandir, découvrir, apprendre, écouter, tel est notre souhait.

A TRAVERS DES PROJETS TRANSVERSAUX avec la médiathèque et le conservatoire de musique, la direction affiche sa volonté de favoriser l'accès à la « culture » de tous les enfants dès leur plus jeune âge tout en luttant contre l'exclusion sociale.

Ainsi chaque structure d'accueil devient un lieu d'éveil favorisant l'épanouissement intellectuel, affectif ou sensoriel de chaque enfant. A d'activités manuelles, de manipulations ou des jeux plus traditionnels, on permet à chacun de d'explorer de façon ludique, artistique ou sensorielle le monde qui l'entoure.

Deux axes principaux sont déclinés sur les structures : ***la lecture et l'éveil musical :***

A* Le projet Lecture *:*

En effet, nous restons convaincus de l'importance du livre et de la lecture chez les petits.

« Les livres, c'est bon pour les bébés » affirme Marie BONNAFE (pédiatre), *« il s'agit de bien les préparer à devenir des enfants puis des adultes capables de se construire une place dans leur environnement ».*

La lecture va peser sur les premières années de la vie de l'enfant, et lui donner l'habitude de manipuler des livres, de regarder des images, d'inventer sa propre histoire autour des personnages et l'aidera lors de sa scolarité. * des temps de lecture à voix haute :

Nous sommes persuadés que le tout petit est extrêmement sensible à la voix qui le calme *« la parole entendue lui permet de s'approprier la musique de la langue »*, il s'attache à la musique de la voix, ce qui lui permettra progressivement de découvrir le sens des mots. De plus, certaines histoires lues à haute voix deviennent comme des « doudous », elles l'apaisent et le sécurisent.

« *A côté de la manipulation des livres, la lecture à voix haute reste un atout capital dans la formation intellectuelle des enfants ».*

Ces lectures à haute voix lui permettent aussi de construire progressivement du sens autour des sons entendus. Grâce à cette « *nidation culturelle* », comme l'a nommé Tony LAINE (psychiatre), *« le tout petit s'appropriera petit à petit la culture de son temps et le plaisir de lire des histoires, tout au long de sa vie ».*

Ainsi les parents, mais aussi les professionnels qui accueillent ces enfants ont un rôle essentiel à jouer pour faire découvrir le plaisir des mots et maintenir leur curiosité.

Grâce à un projet transversal avec la Médiathèque, ces lectures à voix haute ont lieu deux fois par mois dans chaque structure d'accueil, par une lectrice professionnelle, et la crèche familiale bénéficie de la « malle de livres »

L es « Racontines » organisées deux fois par an à la MEDIATHEQUE permettent aux parents de venir avec leurs enfants écouter des histoires et éventuellement « apprendre » à les lire à voix haute.

B* Le projet Eveil Musical *:*

Tout comme la lecture qui stimule l'affectivité, l'intelligence et la mémoire des plus jeunes enfants, la musique joue un rôle primordial dans leur développement. Déjà sensible aux sons et à la voix in utéro, le tout petit est naturellement musicien. Les premiers babillages de l'enfant sont déjà de la musique. Et les capacités des tout petits sont inouïes : ils arrivent à s'accorder tout naturellement et à trouver la note

juste, car ils ne mentalisent pas, à l'inverse des adultes. Cette sensibilité « innée au monde sonore » passe pourtant souvent inaperçue.

L'éveil musical chez le bébé est donc fondamental pour son développement sensoriel et psychomoteur, cela l'aide à acquérir une bonne coordination motrice, le sens du rythme et tout comme la lecture, participe à son acquisition du langage.

Pourquoi ce projet ?

L'éveil musical aura pour but d'éveiller l'enfant dans sa vie de tous les jours. Il lui permettra de développer un certain nombre d'acquis sous forme de jeux : sur le geste, le mouvement, à travers la manipulation d'instruments ou d'objets sonores, de favoriser son développement, ses sens (vue, toucher, ouïe), de développer l'écoute, l'attention, la reproduction, le rythme, de faire travailler l'imagination et la mémoire.

Tout petit, l'enfant va prendre conscience qu'il est une personne à part entière, par la relation, l'échange et la communication sonore et vocale avec les autres enfants et les adultes. Il va aussi faire travailler son corps à travers le mouvement : le rythme ne s'apprend pas en restant inerte, il faut l'appréhender avec son corps. C'est une façon d'aborder les notions de latéralisation et de schéma corporel.

Ce projet bien sûr doit respecter le projet pédagogique de chaque structure et se faire en coordination avec les responsables et le personnel de chaque établissement, selon un planning d'interventions bien défini à l'avance. Il nécessitera aussi la collaboration du personnel Petite Enfance des deux multi accueils et des Assistantes Maternelles de la crèche familiale.

Ce projet transversal avec le Conservatoire de Musique sera mis en place dans les structures à compter de janvier et dispensé par une professeure de solfège du conservatoire.

Notre désir, à travers ce projet, est de faire découvrir aux tout petits le monde sonore environnant, à travers des séances d'éveil faisant appel à leurs facultés sensitives telles que la perception auditive, tactile et visuelle, le rythme, la coordination, l'orientation, et selon l'âge, le développement de la capacité d'écoute et de concentration.

Dès le berceau, dans la relation intime mère enfant, commence cet échange où l'affectif et le sonore se mêlent intimement : les chansons pour le bercer, le calmer, les échanges vocaux, les « babillages, les gazouillements, ou encore le « baby talk » (ensemble des sons ou formules courtes utilisés pour dialoguer avec bébé), les jeux de doigts établissent une très forte complicité entre adultes et enfants.

« *Le premier opéra est familial* », disait Philippe BOUTELOUP (« Musique et Santé »)

A côté de ces deux projets transversaux existent d'autres activités permettant à chaque enfant de s'épanouir :

-le potager aux mille senteurs à Jean DEPLUS :

Cette activité ludique pour des enfants entre 2 et 3 ans leur a semblé très intéressante car :

Elle correspond à un besoin de : toucher, regarder, sentir, remplir, vider.

Elle permet toutes sortes de découvertes, de mots nouveaux.

Elle donne des règles simples à respecter : pour s'habiller, pour se rendre au jardin, pour prendre soin et arroser les plantes…

Un contact a été pris avec des spécialistes du jardin, nos collègues des espaces verts.

Soutenu par leur responsable de service ce projet a vite pris forme.

Jean Luc Gasty, jardinier à la ville et passionné par son métier est venu conseiller l'équipe.

Il a d'abord été décidé de mettre en place des plantes aromatiques, ainsi, si la production est un peu conséquente , il y aura possibilité, dès le mois de juin, d'en distribuer aux parents.

Puis viendront les tomates de gros calibres et enfin nous installerons des roses trémières pour le plaisir de nos yeux et le régal des oiseaux

Le 10 avril 2013 les enfants se sont équipés pour une nouvelle aventure. JL.GASTY est arrivé avec de gros sacs de terreau, d'énormes jardinières et des pots tout ronds

Avec beaucoup de gentillesse et de savoir faire, avec de si petits enfants, il a expliqué comment réussir les plantations.
Les enfants ont rempli avec soin les bacs de terre, puis chacun a planté une herbe aromatique.

Ils ont été remarquablement attentifs et ont posé beaucoup de questions auxquelles Jean-Luc a répondu avec précision.

Depuis grand soin est pris de tout ce petit monde végétal. Les enfants aiment aller les arroser et les regarder pousser. Ils ont pelles, râteaux, brouettes, tondeuses en plastique (jouets) et tabliers pour jouer aux vrais jardiniers….

Bien d'autres projets sont encore à venir dans ce lieu magique pour les petits…..

-le projet oiseaux du ciel à Jean DEPLUS :

Naissance du projet :

Ce projet est né en décembre 2012, à l'initiative d'une auxiliaire. Durant le recrutement de nouvelles auxiliaires de puériculture (6 mois) alors qu'un certain découragement se faisait sentir au sein de l'équipe, ce projet a permis de

recentrer l'équipe sur de nouveaux objectifs, de créer une dynamique de travail : observation, adaptation, participation de notre très jeune public, information aux parents.

Ce projet répond en plus à nos missions d'éveil et de bien-être, il apaise.

Il permet de découvrir un plaisir simple, à la portée de chacun. Il suffit de regarder (même les tout petits savent voir les oiseaux).

Cette activité favorise les échanges entre les enfants, leurs parents et l'équipe.

Elle est très vite investie par les parents qui participent à la fourniture de l'alimentation des oiseaux, nous posent de nombreuses questions. C'est parfois pour eux aussi, une découverte d'espèce. (Sitelle « torchepot », pinsons des arbres, rouges-gorges).

Cet hiver ont été confectionnées 5 mangeoires, 8 enfants sortaient conduits par 2 adultes dans les jardins pour les remplir, avec toutes les règles de sécurité nécessaires.

A été testé et projeté l'achat de petit matériel en plastique, d'une maison de bois qui nécessitent peu d'entretien

Une adhésion à la LPO (LIGUE DE PROTECTION POUR LES OISEAUX) a été faite en 2013.

Pour l'équipe, cette adhésion permet une reconnaissance du travail accompli dans un contexte professionnel difficile.

Pour la commune c'est une valorisation de l'espace, ce projet s'inscrit ainsi dans la politique communale de développement durable.

La ligue de protection des oiseaux est une association reconnue qui propose différents outils de communication et d'information (support papier ou via internet avec code d'entrée) , du matériel adapté, des plans de construction de mangeoire, des conseils pour leur installation (atelier des parents)

LA LIGUE répond par courrier électronique ou par téléphone aux questions concernant l'accueil et la connaissance de la faune et flore sauvages.

AINSI

Cette activité nous semble particulièrement intéressant car :

Les enfants vivent un moment d'importance, quand ils participent à la distribution des graines et des boules de graisse. Ils sont sensibles aux chants des oiseaux. Maintenant même les plus petits les repèrent dans les arbres.

Pour nous c'est un vrai moyen de les sensibiliser aux beautés qui nous entourent, au bonheur de regarder, ensemble, des choses simples, de favoriser les échanges.

L'observation de ces compagnons gracieux et colorés peut nous aider à les apaiser ou à les détourner d'un chagrin.

Les parents qui le souhaitent participent à ce projet, ils nous apportent de temps en temps une photo, un dessin ou une histoire d'oiseau, une boule de graisse, un petit pot de graines, un peu de margarine, une pomme flétrie, quelques croûtes de fromage. L'abonnement à la LPO va permettre un travail de plus grand envergure et surtout

sera un support pour le personnel, les parents et les enfants pour s'investir davantage dans l'observation des oiseaux.
Ce projet est aussi important d'un point de vue ludique que du point de vue du développement de la sensibilité et de l'émotionnel chez les enfants. Il est inter générationnel puisqu'il incite les parents à participer

Des activités diverses se font en partenariat avec d'autres structures ou associations de la ville : dans le but de socialiser les enfants, de les faire grandir par l'épanouissement de leur personnalité, de développer les potentialités de chacun, de développer leur sensorialité.

-découverte de la Médiathèque (où les enfants se rendent en principe une fois par mois), du conservatoire de musique, du marché local, visite des expositions dans le local jouxtant JEAN DEPLUS

-passerelles organisées avec d'autres structures Petite Enfance ou avec les écoles maternelles.

-projet de « partenariat » avec une résidence pour personnes âgées

-projet d'organisation de petits spectacles au théâtre Roger LAFAILLE

4* ***un service de qualité passe par une bonne communication :***

La ville de Chennevières-sur-Marne et plus spécifiquement le service Petite Enfance donne une importance particulière à la communication :

-au sein des équipes déjà, des réunions régulières entre les agents ou avec l'infirmière ou la psychologue permettent de prendre du recul sur certaines situations, de s'exprimer, de communiquer, de se mobiliser autour du projet éducatif de la structure.

-au sein de l'équipe de responsables, des réunions régulières avec la Directrice Petite Enfance permettent aussi des mises au point, des ajustements ou des réflexions autour de l'organisation des structures ou la mise en place de projets nouveaux.

-avec les familles, elle répond à un désir de transparence concernant bien sûr le fonctionnement de la structure (agencement des locaux, personnel, activités). Les parents reçoivent un règlement de fonctionnement de la petite Enfance et peuvent demander le projet d'établissement.

L'information régulière donnée aux familles nécessite la mise en place de supports adaptés :

-une plaquette petite enfance résumant toutes les activités du secteur avec adresses et numéros de téléphone est à disposition

-d'autres plaquettes concernant des permanences spécifiques sont aussi à disposition des parents (LAEP entre autres)

-le site Internet accorde une large place à la Petite Enfance et est facilement accessible par tous : on y trouve des renseignements précieux sur les modalités d'inscription, la liste d'attente, les structures, les permanences organisées à la Bergamote .

-des articles sont consacrés régulièrement à la Petite Enfance sur le journal local « Echo de Chennevières »et des informations passent sur les panneaux électroniques lumineux

Mais l'information passe aussi par la mise en place de réunions où les parents peuvent échanger en toute transparence avec les professionnelles de la Petite Enfance :

-réunions à thème organisées le soir sur des thèmes variés : alimentation, sommeil propreté, fratrie, séparation.

-soirées « portes ouvertes » dans les structures permettant aux parents de visiter les locaux et de s'adresser directement à l'équipe en charge de son enfant.

-soirées organisées avec la présence d'une diététicienne ou d'une psychologue sur un thème précis

Il en découle que les parents sont à Chennevières-sur-Marne ont une place privilégiée au sein de nos structures, ils sont de plus en plus sollicités pour partager des moments conviviaux autour de fêtes (fête du printemps, fête des « au revoir », fête de Noël) ou pour participer à une activité : soin des oiseaux, jardin potager, lecture.

L'un des projets de la Direction est de créer un « conseil des crèches » dont la vocation sera de favoriser les échanges et le passage de l'information entre les parents, les professionnels, les élus du secteur et les responsables de la Petite Enfance.

5* la ville de Chennevières-sur-Marne est entrée dans un processus de développement durable important qu'elle développe au niveau de tous les services de la ville mais spécifiquement au sein du secteur de la Petite Enfance :

Les enfants sont initiés dès leur plus jeune âge au respect de l'environnement : la mise en place du jardin aux mille senteurs à Jean DEPLUS en est une illustration parfaite. On les initie aussi au respect de la faune naturelle (oiseaux du ciel) et on leur inculque des gestes de propreté et d'hygiène quotidiens : mettre un papier à la poubelle, se laver les mains, ne pas gâcher le papier ou les fournitures pour travaux manuels, entre autres.

L'utilisation de produits biologiques en est une autre illustration : couches bio dégradables, sur chaussures en coton lavables, emploi de produits d'entretien écologiques, jouets en bois.

Le prestataire fournissant les repas en liaison froide fournit un aliment issu de la culture biologique une fois par jour.

Le personnel est aussi sensibilisé au développement durable :

- *des ateliers ou des formations HACCP sont organisés régulièrement*
- *-on favorise le tri sélectif*
- *on encourage le « covoiturage »*
- *-un bilan carbone est initié par la ville depuis 2013*

CONCLUSION :

La Direction de la Petite Enfance a développé un projet social tenant compte de la spécificité géographique de la commune de Chennevières-sur-Marne : une ville moyenne de presque 19 000 habitants répartis géographiquement sur deux sites séparés par la Nationale 4.

Les lieux d'accueil, répartis sur ces deux zones et auxquels s'ajouteront en 2015 un multi accueil de 60 berceaux dans le quartier du MOULIN, qu'ils soient collectifs ou individuels, répondent aux besoins des familles et proposent un choix diversifié.

Dans son ensemble, la Direction de la Petite Enfance promeut la culture au sein de ses structures, et donne une importance primordiale à la communication : entre professionnels bien sûr et envers les familles. De nombreux supports ont été mis au point dans cette optique et nous en recherchons d'autres.

Décloisonnés dans leur fonctionnement, rédigeant leur propre projet d'établissement, ils s'adaptent aux évolutions de la société ; ils aident à mieux répondre à l'aspiration des familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et temps libre.

Ils sont garants de l'intérêt de l'enfant et lui permettent de grandir et de s'épanouir, ils participent pleinement à la constitution de leur identité et à leur éveil sensoriel et intellectuel.

C es projets soutiennent également les parents dans leur rôle de premiers éducateurs et les aident dans cette tâche, ils leur donnent une place de choix au sein des structures et écoutent leur point de vue.

Les demandes de garde de plus en plus nombreuses et diversifiées (émergence de demandes de contrats atypiques), obligent les professionnels de la Petite Enfance à faire évoluer leurs pratiques professionnelles. Dans cet objectif, ont été mis en place un plan de formation et le DPC, afin d'assurer un accueil de qualité : parce que toutes leurs missions sont complexes et indispensables, elles doivent disposer d'outils et d'espaces pour échanger au niveau de leurs pratiques, approfondir leur réflexion et être source de propositions.

Promouvoir et assurer la qualité de l'accueil des jeunes enfants dans ses structures d'accueil est une priorité pour Chennevières-sur-Marne et une responsabilité partagée entre responsables, professionnelles sur le terrain et élus.

C'est dans le dialogue et la concertation que seront mis en place les divers projets, garantissant transparence, sécurité et qualité au quotidien.

A Chennevières-sur-Marne, le 31/10/2014 ,

Elisabeth LE GARREC ESMIEU , DIRECTRICE DE LA PETITE ENFANC

Annexes :

Plan de la ville : où se situent les structures

PE: mode d'emploi, conseils, idées pratiques

Organigramme du service PETITE enfance